

45/60

SOMMAIRE:

() SECRETS DU PREMIER MINISTRE

Décret chargeant à titre provisoire et cumulativement avec ses fonctions actuelles M. JULIENNE Pierre des Fonctions de SECRETAIRE GENERAL du MINISTERE DES FINANCES.

4)NNEE 1960 - 1 - N° 50 /PCM/MF.

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
16 MARS 1960
Arrivée N° 359 SGCWU

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution de la République du Dahomey;
VU le Décret N° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU le Décret N° 48 du 14 Mars 1960 portant organisation du Ministère des Finances;

Sur la proposition du Ministre des Finances ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

() E C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- M. JULIENNE Pierre est chargé, à titre provisoire et cumulativement avec ses fonctions actuelles, des fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Finances.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

PORTO-NOVO, le 14 MARS 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DES FINANCES

Hubert M A G A

F. APLOGAN

AMPLIATIONS:

J.O.R.D.	1		
P.C.M.	15	TRESOR	2
S.G.C.M.	2	Intéressé	1
M.F.	5	C.F.	2